



*La Conférence du
Barreau de Paris*

INVITATION AU PRIX MARIO STASI

28 novembre 2018

Chers Confrères,
Chères amies et amis,

Le Barreau de Paris a toujours eu à cœur de défendre ceux de nos Confrères qui sont poursuivis pour n'avoir fait que leur devoir de défense. Cette « **Défense de la Défense** » est un souci quotidien de nombreux avocats parisiens, tant il est vrai qu'aucun signe ne laisse présager de sa disparition.

Afin d'illustrer cette préoccupation commune à tous nos Confrères par un événement marquant, le Barreau de Paris a décidé d'organiser un prix d'éloquence annuel sous le haut patronage du regretté Bâtonnier Mario Stasi, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, ancien premier Secrétaire de la Conférence, et ancien président de la CIB, qui a laissé un souvenir marquant pour son action sans relâche au service de la défense de nos confrères poursuivis.

La finale de ce Prix se déroulera dans le cadre des cérémonies de rentrée du Barreau de Paris, le 28 novembre 2018, au soir, à l'Auditorium de la Maison du Barreau de Paris.

Nous serions évidemment heureux de compter parmi les candidat(e)s un(e) représentant(e) de votre jeune Barreau.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Histoire

Le Prix Mario Stasi est un prix d'éloquence du Barreau de Paris destiné à dénoncer la situation d'un avocat poursuivi dans le cadre ou à raison de sa mission de défense, ou, plus largement, une atteinte à la défense.

Le discours doit porter sur la défense d'un avocat, vivant ou mort, poursuivi dans le cadre ou à raison de sa mission de défense de l'un de ses clients.

Article 2 – Conditions

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s de moins de 40 ans et cumuler moins de dix années d'exercice professionnel en tant qu'avocat.

Article 3 – Durée

La durée du discours doit être comprise entre 10 et 15 minutes et ne doit pas dépasser 15 minutes.

Article 4 – Langue

Ce discours est ouvert à des jeunes avocats s'exprimant en langue française.

Article 5 – Déroulement et composition du jury

Le concours se déroule en deux phases :

- Première phase : chaque candidat(e) qui souhaite participer doit adresser avant le 5 novembre 2018 minuit heure de Paris son discours. A l'issue de ce premier tour, les finalistes seront sélectionnés par les Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris. La décision est prononcée au plus tard le 15 novembre 2018.
- Seconde phase : les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue du tour de sélection prononcent leurs discours le 28 novembre 2018, devant un jury composé notamment de :
 - Un représentant de la Conférence Internationale des Barreaux ;
 - Monsieur le Bâtonnier de Paris ou son représentant ;
 - Douze Secrétaires ou anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris ;
 - Les lauréat(e)s présent(e)s des années précédentes.

Le Jury se réuni après les discours afin de déterminer le/la lauréat(e) du Prix Mario Stasi 2018.

Article 6 – Prix du concours

Le prix est ensuite remis par une autorité désignée par le Responsable du Concours en accord avec le Bâtonnier dans le cadre des cérémonies de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence. Il consiste en la remise d'une médaille du Barreau de Paris, d'un volume de la dernière édition des Bibliophiles du Palais et en la publication du discours sur l'un des supports de communication de l'Ordre.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Pour toute demande, veuillez-vous adresser à Margaux Durand-Poincloux, septième Secrétaire de la Conférence des avocats du Barreau de Paris :

Téléphone : +33 (0)6 14 06 01 90 ; Courriel : mdp@poincloux-avocat.com